



## Donation immobilière à enfant unique

Par **sabnana**, le **22/03/2021** à **14:45**

Bonjour, ma mère qui est veuve souhaite me faire une donation de sa maison de famille dont elle est propriétaire qui se transmet de mère en fille depuis 3 générations (fille unique à chaque génération) que j'habite et qui est estimé à 30 000 euros, je souhaiterais savoir, si il est possible de passer par un avocat pour réaliser cette donation ou bien si il faut passez uniquement par notaire.

Pourriez vous me dire également les frais obligatoires ( droits de donation ) concernant cette donation.

Merci d'avance pour votre réponse

Par **youris**, le **22/03/2021** à **15:12**

bonjour,

la mutation d'un bien immobilier nécessite un acte authentique donc un passage obligatoire chez le notaire.

salutations

Par **youris**, le **22/03/2021** à **15:15**

bonjour,

la mutation d'un bien immobilier nécessite un acte authentique rédigé par un officier public généralement un notaire.

salutations